

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1092

présenté par

M. Califer, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. David, M. Olivier Faure,
M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic,
M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 19 par les mots :

« , le cas échéant en salariant des médecins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à élargir les possibilités pour le directeur général de l'agence régional de santé de mettre en oeuvre des mesures pour améliorer l'accès aux soins, le cas échéant en salariant des médecins dans les centres de santé et maisons de santé.

Ce financement n'a pas vocation à être fléché vers des établissements privés à but lucratifs.